

Election d'une nouvelle Présidence et publication des résultats de l'année 2016

Paris, le 15 juin 2017. Le Conseil d'administration d'Intergros, l'OPCA et l'OCTA du commerce de gros et international, s'est réuni hier pour élire sa nouvelle présidence et valider ses résultats pour l'année 2016.

La nouvelle présidence d'Intergros :

Dans le cadre de l'alternance paritaire, **M. Richard Burgstahler (CGI) a été élu à la Présidence de l'OPCA ; M. Daniel Bohr (CGT) étant élu à la Vice-présidence.**

Les résultats de l'OPCA en 2016 :

La collecte de l'OPCA s'élève à **278 millions d'euros (+8% par rapport à 2015)**, répartis comme suit :

- 102 millions au titre du plan de formation ;
- 47 millions au titre de la professionnalisation ;
- 25 millions au titre du Compte Personnel de Formation ;
- 49 millions reversés au FPSPP ;
- 55 millions au titre de la Taxe d'apprentissage : 9500 entreprises ont choisi de verser leur taxe d'apprentissage à Intergros, bénéficiant notamment à 198 établissements spécialisés dans la formation liée aux métiers du commerce de gros et international.

Les ressources collectées ont permis de financer, tous dispositifs confondus, **72 600 actions de formation (+9% par rapport à 2015)** au bénéfice de **163 000 salariés (+7%)**, réparties comme suit :

- **100,4 millions d'Euros engagés au titre du plan de formation** au bénéfice de 118 000 salariés (dont 58% étant des ouvriers et employés) ;
- **58,8 millions d'Euros engagés au titre de la professionnalisation.** Le recours au contrat de professionnalisation est en **progression constante depuis 2013 (+20% depuis 2013)**. Par son taux d'insertion professionnelle élevé et son adéquation avec les besoins des entreprises dans les métiers clés pour leur activité, le contrat de professionnalisation est l'objet de politiques incitatives au niveau national et dans le commerce de gros et international. Soutenu par Intergros, le dispositif enregistre en 2016 des résultats dans la lignée des années précédentes : progression de 11 % du nombre de contrats (5 100) et prépondérance des formations certifiantes.

- **8,2 millions d'Euros engagés au titre du CPF** : après une première année de rodage, l'usage du compte personnel de formation (CPF) est fortement monté en puissance en 2016 dans les entreprises du commerce de gros et international: les projets financés au bénéfice des salariés ont en effet été multipliés par quatre. Par ailleurs, 70% des formations sont intervenues dans le cadre d'un projet concerté employeur /salarié, preuve que le CPF apparaît comme un excellent vecteur du dialogue employeurs / salariés sur la formation professionnelle.

Présentant le rapport moral d'Intergros, **Monsieur Joël Chiaroni (CFTC), son Président sortant, a déclaré** : « *Notre OPCA a bien entendu un rôle de financement des actions de formation mais s'il se contentait de financer, il ne ferait qu'une partie de son travail. Dans l'intérêt des entreprises et de leurs salariés, Intergros a réalisé un important travail en 2016 en développant une offre de services toujours plus adaptée aux entreprises : « l'offre de services + » dont bénéficient les entreprises signataires d'un « contrat 360 ° » sécurise les ressources nécessaires à la mise en œuvre des projets de formation, garantit l'accès des salariés aux solutions de formation dispensées par des organismes répondant aux critères de qualité définis par la loi, avec des conditions tarifaires préférentielles et intègre des prestations d'accompagnement personnalisé, notamment dans le domaine RH ».*

Exclusivement numérique, le rapport d'activité d'Intergros 2016 présente l'offre de services d'Intergros et revient sur les actions conduites par l'OPCA pour faciliter le déploiement de la réforme, accompagner les branches professionnelles, faciliter l'insertion des jeunes et assurer la qualité des actions de formation. Enfin, il détaille les chiffres clés de l'OPCA en 2016:

<http://rapportactivite2016.intergros.com/>

A propos d'INTERGROS

INTERGROS est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) et l'OCTA (Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage) du commerce de gros et international. En 2016, INTERGROS a collecté 278 millions d'euros (223 M€ au titre de la formation professionnelle et 55 M€ au titre de la taxe d'apprentissage) auprès de 38 200 entreprises, parmi lesquelles 31 000 de moins de 10 salariés, pour permettre à celles-ci de financer les formations adaptées à l'évolution de leurs métiers.

Consulter en ligne le rapport d'activité 2016 : <http://rapportactivite2016.intergros.com/>